



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1122

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2016

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Longueval

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Morige, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1122**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise - Attribution d'une subvention de fonctionnement pour son programme d'actions 2016**

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**1 - Contexte**

La Métropole de Lyon est membre de droit de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise qui a pour mission notamment de suivre les évolutions urbaines, de participer, d'une part, à la définition des politiques d'aménagement et de développement, et d'autre part, à l'élaboration de documents d'urbanisme.

La Métropole de Lyon souhaite s'attacher la collaboration de l'association dans une démarche partenariale, pour mener des réflexions ou études qui concourent à la définition des politiques publiques de la Métropole de Lyon tant à l'échelle de son territoire qu'à celle de l'aire métropolitaine.

**2 - Bilan d'activité 2015**

Par délibération du Conseil n° 2015-0267 du 23 mars 2015, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 024 441 € (ainsi qu'une cotisation annuelle de 25 000 €) au profit de l'Agence d'urbanisme pour son programme d'actions 2015.

L'Agence d'urbanisme a accru la rigueur dans l'exécution et le suivi de son programme partenarial 2015. En effet, près de 80 % des missions ont fait l'objet d'un cahier des charges précis et le taux d'exécution final avoisine les 100 %.

La montée en puissance de certaines missions a mobilisé l'Agence au-delà de ses missions récurrentes en particulier :

- une intense activité de diffusion des savoirs (échanges professionnels, repères européens, rapport d'activité annuel, refonte du site internet, productions du centre documentaire),
- la montée en puissance des chantiers de planification (plan logement urbain-habitat (PLU-H), plan de déplacements urbains -PDU-, interscot),
- l'appui aux projets urbains via une gamme complète d'interventions : études de mutabilité, schémas de cohérence, plans guide, études de cadrage urbain et paysager, expertises de composition urbaine, usage des espaces publics, missions foncières, missions conseil sur la qualité urbaine et architecturale,
- l'accompagnement dynamique de l'Agence, notamment, sur le développement des territoires de l'aire métropolitaine (projets stratégiques des agglomérations Porte de l'Isère et du Pays viennois, PLH de la Communauté d'agglomération Porte de l'Isère),
- la poursuite du double objectif de s'inspirer des meilleures pratiques urbaines en Europe et d'aider les villes du sud à gérer leur croissance urbaine dans le cadre d'une dizaine de missions internationales,
- l'innovation au travers des études menées sur les problématiques émergentes, ainsi que sur la comparaison des modalités de gouvernance des métropoles européennes.

Enfin, l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise a accueilli la 36ème rencontre de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) en décembre dernier. Elle a rassemblé pendant 3 jours plus de 800 participants autour de nombreux ateliers, visites et rencontres dont le thème était la mise en valeur de l'urbanisme de l'agglomération lyonnaise sous ses multiples facettes.

### 3 - Programme d'activité pour 2016

Pour l'exercice 2016, le programme d'activité proposé par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise réaffirme son objectif de constituer un socle des connaissances territoriales de la Métropole.

Le programme partenarial 2016 s'articule autour des 7 axes suivants :

- les questions métropolitaines, thématiques et territoriales,
- la planification intercommunale et notamment le PLU-H,
- le projet urbain (aux différentes échelles),
- les observatoires concernant l'économie, l'habitat, la mobilité, la cohésion sociale et les espaces agricoles et naturels,
- l'ouverture internationale entre collaborations européennes et collaborations décentralisées,
- l'innovation, le partenariat scientifique et le développement des outils, méthodes et compétences,
- la capitalisation et la diffusion des savoirs et des connaissances.

### 4 - Budget prévisionnel 2016

Les principaux postes de charges et de produits du budget 2016 de l'Agence d'urbanisme sont les suivants :

Budget modificatif 2015		Budget Prévisionnel 2016	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
achat et charges externes	1 056 101	achat et charges externes	1 031 800
impôts, taxes et versements assimilés	797 610	impôts, taxes et versements assimilés	798 000
salaires et charges sociales	6 164 106	salaires et charges sociales	5 972 300
dotations aux amortissements	104 000	dotations aux amortissements	120 000
dotations aux provisions et charges exceptionnelles	41 360	dotations aux provisions et charges exceptionnelles	32 000
frais financiers et autres charges	2 000	frais financiers et autres charges	5 000
<b>Total dépenses 2015</b>	<b>8 165 176</b>	<b>Total dépenses 2016</b>	<b>7 959 269</b>
participation totale Métropole de Lyon (subvention + cotisation annuelle) dont :	5 049 441	participation totale de la Métropole de Lyon (subvention + cotisation annuelle) dont :	4 808 500
- subvention financière Métropole de Lyon	4 579 441	- subvention financière de la Métropole de Lyon	3 948 500
- subvention ex-Conseil général issue du protocole financier	165 000	- subvention ex-Conseil général issue du protocole financier	165 000
- subvention pour révision du PLU-H	445 000	- subvention pour révision du PLU-H	445 000
- cotisation annuelle Métropole de Lyon	25 000	- cotisation annuelle Métropole de Lyon	250 000
subventions et cotisations autres membres de l'Agence	2 783 750	subventions et cotisations autres membres de l'Agence	2 380 425

Budget modificatif 2015		Budget Prévisionnel 2016	
Libellé	Montant (en €)	Libellé	Montant (en €)
contrats spécifiques	215 000	contrats spécifiques	370 000
produits financiers	2 000	produits financiers	2 000
produits divers et transferts de charges	96 250	produits divers et transferts de charges	35 000
<b>Total recettes 2015</b>	<b>8 165 176</b>	<b>Total recettes 2016</b>	<b>7 959 269</b>

## 5 - Financements 2016

Pour permettre à l'association de mener à bien son programme de travail arrêté avec les partenaires de la structure, il est proposé au Conseil de la Métropole de Lyon d'attribuer pour 2016 une subvention de fonctionnement d'un montant total de 4 558 500 € qui se décompose entre :

- la participation financière d'un montant de 4 113 500 € (dont 165 K€ ex-Conseil général issus du protocole financier) pour l'année 2016 au titre du financement du fonctionnement de la structure,
- la participation au titre du PLU-H de 445 000 € pour l'exercice 2016,

La cotisation annuelle versée par la Métropole de Lyon pour un montant de 250 000 € a été autorisée par la décision n° 2016-0648 de la Commission permanente du 11 janvier 2016.

Afin de participer à l'effort financier de la Métropole, la participation de la Métropole de Lyon (subvention + cotisation) à l'Agence d'urbanisme est en diminution de - 4,8 % entre 2015 et 2016.

### *Subvention de base 2016 de 4 113 500 €*

La subvention de base apportée par la Métropole de Lyon participe à la mise en œuvre du programme partenarial arrêté par l'Agence d'urbanisme.

La Métropole de Lyon sera plus particulièrement intéressée à la réalisation des éléments du programme partenarial 2016 entrant dans sa stratégie et ses compétences en terme de développement urbain, de développement économique, de politique d'aménagement du territoire et de rayonnement international. Les principaux axes concernés sont :

- les documents de planification et leur mise en cohérence (révision générale du PLU-H et procédures courantes),
- l'expertise urbaine et la qualité urbaine (schémas de référence, cadrage urbain, etc.),
- les projets de territoire (vallée de la chimie, Part-Dieu, anneau des sciences, Saint-Exupéry, etc.),
- les outils d'observation du territoire et des politiques publiques qui s'y rattachent (économie, mobilité et déplacements, habitat, cohésion sociale, espaces agricoles, énergie, vie des fleuves, ville et université, etc.),
- les approches et stratégies métropolitaines,
- les réseaux de compétences internationaux et européens,
- les coopérations décentralisées.

### *Subvention PLU-H 2016 de 445 000 €*

La Métropole de Lyon accompagne l'Agence d'urbanisme sur la période 2012-2016 pour la révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la Métropole de Lyon d'ici au 31 décembre 2016. Cette révision constitue une réelle opportunité de redéfinir un projet politique de développement et d'aménagement durable partagé qui participera à la mise en œuvre des politiques de la Métropole de Lyon pour les prochaines années.

La démarche d'évolution de ce document cadre s'inscrit dans un environnement profondément renouvelé à la fois par le SCOT approuvé le 16 décembre 2010 et par la loi portant "Engagement national pour l'environnement" du 12 juillet 2010 (dite "Grenelle 2"), ce qui nécessite d'intégrer de nouveaux concepts et obligations (maîtrise de l'énergie, biodiversité, réduction des gaz à effet de serre). En outre, la révision du PLU permettra d'intégrer des données et des orientations aujourd'hui contenues dans le plan local de l'habitat (PLH) et d'élargir la réflexion aux nouvelles Communes ayant intégré la Communauté urbaine de Lyon depuis 2005 (Givors, Grigny, Lissieu, Quincieux).

Enfin, la déclinaison territoriale du futur projet politique d'agglomération du PLU devra se faire à des échelles spatiales compatibles avec les orientations du SCOT.

Les conditions de mise en œuvre devront se faire sur la base d'un planning répondant à une obligation réglementaire dont le terme est prévu au plus tard au 31 décembre 2016.

Cette entrée en phase pré-opérationnelle nécessite, à titre exceptionnel, que l'Agence d'urbanisme mobilise des moyens d'assistance et d'accompagnement complémentaires afin d'assurer la maîtrise d'œuvre de la révision des documents d'urbanisme de planification de la Métropole de Lyon.

Une subvention de 200 000 € par an a ainsi été octroyée par la collectivité sur les exercices 2010 et 2011, portée à un montant de 335 000 € en 2012 dans le cadre du renforcement de l'intervention, avec le recrutement de 4 urbanistes, d'un chargé d'études patrimoine et d'un cartographe de l'équipe dédiée à la révision du PLU. Sur les exercices 2013 à 2015, 445 000 € ont été alloués au financement des 6 postes précités ainsi qu'à la création d'un poste de rédacteur du rapport de présentation. La subvention proposée pour l'exercice 2016 est de 445 000 €.

#### *Mises à disposition à titre gratuit et à titre onéreux 2016*

Au titre de 2016, 2 agents de la Métropole de Lyon sont mis à disposition par délibération séparée, à titre onéreux, afin d'appuyer l'activité de l'Agence. Le montant total des dépenses liées à ces mises à disposition pour un montant de 85 200 € seront intégralement remboursées à l'issue de l'exercice 2016 par l'association.

En outre, la valorisation financière des moyens informatiques mis à la disposition de l'association, à titre gratuit, pour l'exercice 2016, fait l'objet d'une actualisation à la date du 1er janvier 2016 et s'élève à 7 137 € pour l'exercice présent. Elle sera intégrée dans les comptes de l'association en recettes et en dépenses.

Enfin, la Métropole de Lyon met à disposition de l'Agence d'urbanisme des moyens informatiques (fibre optique, accès aux bases APIC et Géonet) afin d'assurer la continuité et la fiabilité des échanges entre le siège de la Métropole de Lyon et les nouveaux locaux de l'association situés dans la tour Part-Dieu. La mise à disposition et la maintenance de ces équipements et licences fera l'objet d'un remboursement annuel de l'Agence d'urbanisme à la Métropole de Lyon pour un montant 2016 estimé à 7 884 €.

A la signature de la présente convention, 40 % de la subvention totale votée sera mandatée sur appel de fonds dans le mois suivant la réception par la Métropole de Lyon de la demande d'acompte de l'Agence d'urbanisme. Les 60 % restants feront l'objet d'un échelonnement au cours de l'exercice 2016, conformément aux dispositions prévues dans la convention annuelle ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

### **DELIBERE**

#### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 113 500 € au profit de l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour l'année 2016,

b) - l'attribution d'une subvention d'un montant de 445 000 € sur l'exercice 2016 au titre de l'accompagnement de l'Agence dans sa mission de révision du plan local de l'urbanisme de la Métropole de Lyon,

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** totale de fonctionnement de 3 948 500 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - opération n° 0P06O0216 - compte 6574 - fonction 518.

**4° - La dépense** totale de fonctionnement de 445 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - opération n° OP06O0216 - compte 6574 - fonction 518.

**5° - La dépense** totale de fonctionnement de 165 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - opération n° OP06O216A - compte 6574 - fonction 518.

**6° - Les recettes** correspondant au remboursement des rémunérations des agents mis à disposition de l'Association, pour un montant prévisionnel de 85 200 €, seront inscrites au budget principal - exercice 2016 - opération n° OP28O2401 - compte 708 48 - fonction 515.

**7° - Les recettes** de fonctionnement correspondant au remboursement des équipements et des licences informatiques mis à disposition de l'Association, pour un montant prévisionnel de 7 884 €, seront inscrites au budget principal - exercice 2016 - opération n° OP28O2226 - compte 708 78 - fonction 020.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**